



# DOSSIER DE CANDIDATURE Mention Complémentaire "BARMAN"

au Lycée des métiers *Georges-Frêche*

Rentrée scolaire septembre 2023

**Dossier à compléter et à déposer ou à retourner uniquement par courrier postal à l'adresse suivante :**

Lycée des métiers Georges Frêche  
Secrétariat de la scolarité  
401 Rue Le-Titien – CS 94010  
34960 Montpellier Cedex 2



**Formation en initial et non dans le cadre de l'apprentissage**

**Début des entretiens individuels le 15 mai 2023**

Nom et prénom du candidat :	
Date et lieu de naissance :	Sexe :
Nom et prénom du représentant légal : ..... (si élève mineur)	
Adresse : ..... .....	
Mel : .....@.....	
Téléphone : .....	

## **Cadres réservés au lycée des métiers de la gastronomie, de l'hôtellerie et des tourisms Georges Frêche**

Appréciation du professeur responsable de la section barman sur la candidature :

.....  
.....  
.....

A ....., le .....

Le professeur responsable de la section

A ....., le .....

Le Proviseur du lycée des métiers Georges Frêche,

Avis favorable

Avis défavorable

**AVIS MOTIVE DU CHEF D'ETABLISSEMENT D'ORIGINE**  
**pour la candidature de l'élève en Mention complémentaire barman**  
**Seul l'avis du Proviseur de l'établissement fréquenté actuellement par l'élève sera pris en compte**

Très favorable

Favorable

Réservé

Défavorable

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

A ....., le .....

Cachet et signature

Avez-vous sollicité d'autres poursuites d'études ?        oui                          non

Si oui, merci de préciser laquelle ou lesquelles : (formation, établissement, lieu)

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## ENGAGEMENT DES CANDIDATS

### Pour les élèves mineurs

Les élèves doivent avoir atteint leur majorité au **01/12/2023**, pour suivre la formation.

Je soussigné(e), .....père, mère, représentant légal (rayer les mentions inutiles),

sollicite l'inscription de ..... à la formation de Mention complémentaire « Barman ».

L'inscription sollicitée constitue **un engagement ferme de présence effective à la rentrée et à tous les cours pendant l'année scolaire, ainsi qu'un engagement à respecter le règlement intérieur de l'établissement.**

A ....., le .....

Signature

### Pour les élèves majeurs

Je ..... soussigné(e),

.....,

sollicite mon inscription à la Mention complémentaire « Barman ».

L'inscription sollicitée constitue un engagement ferme de ma part de présence effective à la rentrée et à tous les cours pendant l'année scolaire, ainsi qu'un engagement à respecter le règlement intérieur de l'établissement.

A ....., le .....

Signature

**Attention** : penser à faire compléter par le Chef d'établissement actuel la partie « Avis motivé du Chef d'établissement d'origine » ; cachet et signature du Chef d'établissement obligatoires

### **Pièces à joindre impérativement au dossier :**

- un curriculum vitae (voir annexe 1)
- une lettre de motivation
- une copie de tous les bulletins de l'année en cours et de l'année précédente
- une copie des diplômes obtenus : CAP, BEP, BAC, BTN, BTS
- une copie recto/verso de la carte d'identité en cours de validité
- une enveloppe affranchie au tarif en vigueur, libellée au nom et à l'adresse de l'élève majeur ou des parents de l'élève mineur.

**Attention : tout dossier incomplet ne pourra être examiné.**

## Annexe 1 : Curriculum vitae

Vous pouvez remplacer cette annexe par un Curriculum Vitae qui reprend l'ensemble des renseignements demandés.

### Renseignements généraux :

Nom :		Prénom :	
Date de Naissance :		âge au 01/12/23 :	
Nationalité :			
Adresse :			
Téléphone	Fixe :	Mobile :	
Mail :			

### Parcours scolaire (4 dernières années)

Années	Diplôme préparé	Lycée ou collège

### Stages ou expériences professionnelles

Années	Entreprise	Poste occupé	Durée

### Langues étrangères

Langue	Lu	Parlé	Ecrit
Anglais (obligatoire)	Lu	Parlé	Ecrit
Autre langue .....	Lu	Parlé	Ecrit
.....	Lu	Parlé	Ecrit

### Activités périscolaires, centres d'intérêts


Permis B	Oui	Non	
Véhicule Personnel	Oui	Non	

## INFORMATIONS IMPORTANTES À CONNAITRE LORSQUE L'ON CANDIDATE A LA MENTION COMPLÉMENTAIRE BARMAN



**Le Proviseur**  
Véronique PARIS

Affaire suivie par :

**Secrétariat de la scolarité**  
Hamid ILHA

Téléphone :  
04 67 13 05 24

Courriel :  
secretariat-  
scolarite.georgesfreche@  
ac-montpellier.fr

**Lycée des métiers  
de la gastronomie, de  
l'hôtellerie  
et des tourisme Georges-  
Frêche**  
401, rue Le Titien  
CS 94010  
34960 Montpellier  
cedex 2

### 1- Candidature

- Retrait des dossiers à partir du 13 mars 2023 au lycée ou à télécharger sur le site (<https://www.lyceehoteliergeorgesfreche.fr>)
- Début des entretiens individuels le 15 mai 2023
- Résultats des demandes mi-juin 2023

### 2- Statut d'un élève en Mention complémentaire

Les Mentions complémentaires proposées par le lycée permettent d'obtenir un diplôme reconnu par les professionnels du secteur. En conséquence, les élèves inscrits dans ces formations relèvent du statut de lycéens et ne bénéficient pas du statut d'étudiants.

### 3- Bourses sur critères sociaux

Les bourses sur critères sociaux attribuées aux élèves des mentions complémentaires proposées par le lycée sont des bourses nationales d'études du second degré de lycée. Les dossiers sont à instruire dans les établissements scolaires d'origine.

NB : le CROUS, s'occupant des bourses sur critères sociaux des étudiants, n'est pas habilité à octroyer des bourses pour les élèves de mention complémentaire du lycée des métiers Georges Frêche.

En cas de demande de bourses, les candidats sont priés de se rapprocher :

- de leur établissement d'origine s'ils sont scolarisés dans un établissement du second degré
- du secrétariat de la scolarité du lycée des métiers Georges Frêche, s'ils sont scolarisés dans le supérieur ou s'ils ont intégré la vie active

### 4- Tenues vestimentaires

Les élèves recrutés devront se conformer au code vestimentaire prévu par le règlement intérieur de l'établissement aussi bien pour la tenue quotidienne que pour la tenue professionnelle. Il pourra être demandé aux élèves de s'équiper de matériel spécifique propre à la spécialité présentée (par exemple : mallette de Barman).

### 5- Logement

L'internat du lycée est réservé aux élèves de CAP et de baccalauréat technologique et professionnel. Les élèves de Mention complémentaire ne peuvent bénéficier des chambres d'internat.

**Le secrétariat de la scolarité tient à la disposition des élèves diverses informations concernant les possibilités de logement à Montpellier.**